

RAPPORT
DU CONSEIL MONDIAL
DE L'ALIMENTATION
sur les travaux de sa treizième session

8-11 juin 1987

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 19 (A/42/19)



NATIONS UNIES

RAPPORT
DU CONSEIL MONDIAL
DE L'ALIMENTATION
sur les travaux de sa treizième session

8-11 juin 1987

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 19 (A/42/19)



NATIONS UNIES

New York, 1987

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> s |
|--------------|---------------------|---------------|
| Sigles | | v |

PREMIERE PARTIE

Questions portées à l'attention de
l'Assemblée générale

| | | |
|---|--------|---|
| DECLARATION DE BEIJING DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION | | 2 |
| CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION A SA TREIZIEME SESSION MINISTERIELLE | 1 - 31 | 4 |

DEUXIEME PARTIE

Délibérations du Conseil

Chapitres

| | | |
|---|---------|----|
| I. QUESTIONS D'ORGANISATION | 1 - 10 | 12 |
| A. Composition du Conseil | 2 | 12 |
| B. Participation | 3 - 7 | 12 |
| C. Bureau | 8 | 13 |
| D. Ordre du jour | 9 | 13 |
| E. Documentation | 10 | 13 |
| II. COMPTE RENDU DES DEBATS | 11 - 71 | 14 |
| A. Déclarations liminaires | 11 - 19 | 14 |
| B. Débat général | 20 - 71 | 16 |
| 1. Situation de la faim et de la malnutrition dans le monde et incidence des mesures de réajustement économique sur les problèmes alimentaires et de la faim | 20 - 39 | 16 |
| 2. Incidence du commerce international des produits agricoles et des politiques nationales connexes sur l'alimentation et le développement | 40 - 46 | 19 |
| 3. Coopération régionale et coopération Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture | 47 - 59 | 21 |

TABLE DES MATIERES (suite)

| <u>Chapitres</u> | <u>Paragrapbes</u> | <u>Pages</u> |
|--|--------------------|--------------|
| 4. Exemples d'activités menées par les organismes d'aide multilatérale pour lutter contre la faim | 60 - 70 | 23 |
| 5. Futur programme du Conseil et questions diverses | 71 | 25 |
| III. RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE | 72 - 88 | 26 |
| A. Organisation des travaux | 72 - 76 | 26 |
| B. Election du Bureau | 77 - 78 | 26 |
| C. Vues et propositions à soumettre à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée de l'Etude approfondie de la structure et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social | 79 - 81 | 27 |
| D. Futur programme du Conseil | 82 - 88 | 28 |
| ANNEXE. Liste des documents soumis au Conseil à sa treizième session ministérielle | | 31 |

SIGLES

| | |
|------|---|
| CEE | Communauté économique européenne |
| CMA | Conseil mondial de l'alimentation |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FIDA | Fonds international de développement agricole |
| GATT | Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le développement |

PREMIERE PARTIE

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DECLARATION DE BEIJING DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Nous, ministres du Conseil mondial de l'alimentation réunis à Beijing en juin 1987,

Attirons l'attention de tous les peuples sur le nombre croissant de vies humaines perdues parce que la faim et la malnutrition restent l'un des fléaux majeurs de notre terre,

Treize ans après la Conférence mondiale de l'alimentation, et bien que la production alimentaire ait augmenté globalement, le nombre des hommes, des femmes et des enfants mal nourris a augmenté dans le monde.

Cette situation inacceptable a des causes historiques profondes auxquelles s'ajoutent des facteurs sociaux et économiques complexes.

Devant ce désordre qui frappe des innocents,

Nous proclamons à nouveau que l'accès à la nourriture constitue un droit de la personne humaine qui doit être défendu par les gouvernements, les peuples et la communauté internationale,

Nous réaffirmons, sur la base de l'expérience de plusieurs pays en développement, que l'humanité est capable de se nourrir pour peu qu'elle s'en donne les moyens,

Nous proclamons que ces moyens dépendent de la volonté politique des gouvernements et de la communauté internationale de gagner ensemble la grande bataille de la faim,

Nous constatons que le développement de la production agricole exige un climat international favorable, et dépend de la convergence des politiques financières, économiques et sociales mises en oeuvre dans chaque pays dans le cadre du concept des stratégies alimentaires nationales soutenues par la communauté internationale,

Nous sommes par ailleurs convaincus que l'agriculture représente un secteur vital pour l'équilibre social, économique et financier du monde en voie de développement,

En effet, l'endettement de nombreux pays en développement, en particulier celui des pays les moins avancés, ne doit pas se traduire par un appauvrissement supplémentaire des populations rurales,

C'est pourquoi :

Nous demandons aux responsables de la mise en place des programmes nationaux de réajustement économique d'accorder la priorité aux impératifs du développement rural intégré dans la mesure où ils influent sur les conditions de vie des populations tant rurales qu'urbaines,

Nous exhortons les pays développés et les grands organismes financiers à prendre en compte la grande difficulté dans laquelle se trouvent les pays en développement de rembourser leurs dettes et de mettre en place les instruments financiers indispensables au rétablissement de leurs économies,

Nous invitons instamment les responsables des négociations commerciales à agir pour rétablir sur des bases saines et justes les échanges mondiaux des produits agricoles et permettre aux pays en développement d'y prendre leur part,

Nous croyons indispensable que les gouvernements et les organisations internationales favorisent davantage la coopération régionale et la coopération Sud-Sud, à l'appui en particulier de la production alimentaire, des agro-industries, des échanges commerciaux, des capacités de gestion et de la mise en place d'institutions,

Nous affirmons que l'appui des pays du Nord aux peuples des pays en développement reste essentiel,

Nous constatons que l'appui des pays du Nord aux peuples des pays en développement reste essentiel,

Nous constatons que la paix et la stabilité sont essentielles au développement de la production agricole, et

Nous proclamons notre volonté, en unissant nos forces, d'oeuvrer dans l'intérêt commun pour éliminer à jamais le fléau de la faim.

Beijing, 11 juin 1987

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION
A SA TREIZIEME SESSION MINISTERIELLE

1. Nous, ministres et plénipotentiaires siégeant au Conseil mondial de l'alimentation, avons tenu à Beijing notre treizième session du 8 au 11 juin 1987. A mi-parcours entre la Conférence mondiale de l'alimentation tenue en 1974 et la fin du siècle, nous avons passé en revue la situation de la faim et de la malnutrition dans le monde ainsi que les incidences tant du ralentissement de l'activité économique que de l'endettement extérieur et des programmes d'ajustement intérieur sur les problèmes alimentaires et de la faim. Nous avons évalué les incidences du commerce international des produits agricoles et des politiques nationales connexes sur la sécurité alimentaire et le développement, débattu du renforcement de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud, et examiné certaines activités entreprises par des organismes d'aide multilatérale. C'est sur cette toile de fond que nous avons examiné les défis qu'il nous faut relever avant la fin du siècle pour faire face aux problèmes toujours plus complexes que soulèvent la faim et la pauvreté et prendre en compte leurs incidences sur l'action future du Conseil.

I. SITUATION DE LA FAIM ET DE LA MALNUTRITION DANS LE MONDE
ET INCIDENCE DES MESURES DE REAJUSTEMENT ECONOMIQUE SUR
LES PROBLEMES ALIMENTAIRES ET DE LA FAIM

2. Le monde nourrit maintenant un milliard d'êtres humains de plus qu'au moment où s'est tenue la Conférence mondiale de l'alimentation, et les stocks alimentaires actuellement disponibles sont suffisants pour nourrir convenablement la population de la Terre tout entière et bien plus encore. Cependant, la faim et la malnutrition persistent partout dans le monde et on assiste, depuis le début des années 80, à un accroissement rapide du nombre des affamés. Cette extension de la faim, dans bien des cas, résulte non pas d'une pénurie de denrées alimentaires mais plutôt de l'impossibilité d'y avoir accès.

3. La pauvreté, qui est au coeur du problème de la faim, s'est répandue et aggravée, et de nombreux pays sont aux prises avec des difficultés économiques croissantes et lancent des programmes de stabilisation et de réajustement économique. Le ralentissement de l'activité économique, la baisse du revenu national et les sorties nettes de capitaux, ainsi que les programmes de stabilisation et de réajustement ont conjugué leurs effets pour aboutir, dans de nombreux pays, à une diminution sensible du pouvoir d'achat, une montée du chômage et une augmentation du prix des denrées alimentaires, ce qui se traduit parfois par une répartition encore plus inégale des revenus. La forte réduction des dépenses publiques consacrées aux subventions alimentaires, aux soins de santé primaires et à d'autres programmes sociaux revêtant de l'importance pour le développement a encore aggravé le sort des pauvres. Nombre des ménages les plus pauvres vivant déjà à la limite absolue de la subsistance ne pourraient tout simplement pas survivre à la détérioration de leur situation alimentaire et nutritionnelle.

4. Certaines des forces à l'origine de la faim gagnent rapidement en intensité et exigeront des choix politiques difficiles. Les paramètres relatifs à l'accroissement démographique, au nombre potentiel d'intrants sur le marché du travail et à la rapidité de l'urbanisation sont fixés pour les deux prochaines décennies. L'accroissement de la population urbaine, en particulier, soulèvera des difficultés pour ce qui est de la création d'emplois. La dégradation rapide de l'environnement menace en outre la base même de subsistance des générations futures.

5. La conclusion qui se dégage de notre examen est évidente : l'objectif central de la Conférence mondiale de l'alimentation (l'élimination de la faim et de la malnutrition) se fait plus lointain. Seul un changement politique fondamental peut aboutir à la disparition de la faim et de la pauvreté. L'amélioration de la condition humaine, qui est le changement le plus fondamental, doit être placée au tout premier plan du développement économique. La faim, qui est essentiellement un problème économique, a également des aspects sociaux. Des mesures économiques et sociales d'ensemble sont donc requises pour l'éliminer.

6. Nous prions instamment tous les gouvernements et organismes d'assistance internationale de faire du bien-être de tous l'objectif central du développement et d'orienter dans ce sens toutes les politiques de développement. Nous recommandons aux gouvernements d'intensifier leur action en matière de stratégie alimentaire, et demandons au secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation de redoubler d'efforts pour favoriser la coopération Nord-Sud et Sud-Sud à l'appui des stratégies alimentaires nationales et régionales. Nous décidons également de faire une plus large place, dans nos travaux futurs, à la lutte contre la faim dans le cadre de l'action visant à atténuer la pauvreté.

7. Nous avons pris note avec intérêt des recommandations de la Consultation sur l'incidence des mesures de réajustement économique sur les niveaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les pays en développement, organisée les 11 et 12 mai 1987 par le secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ces recommandations, qui prévoient certaines mesures pratiques visant à améliorer la coopération entre organismes d'aide multilatérale en ce qui concerne les réajustements économiques axés sur la pauvreté, préconisent de prendre davantage en considération les objectifs touchant la sécurité alimentaire, la nutrition et la pauvreté dans les travaux des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous avons également noté que la possibilité d'instituer, en supplément de l'assistance internationale actuelle, un grand programme pour préserver les niveaux de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages les plus pauvres durant la crise et les réajustements économiques en ayant recours aux excédents alimentaires existants, a été examinée lors de cette consultation.

II. INCIDENCE DU COMMERCE INTERNATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES ET DES POLITIQUES NATIONALES CONNEXES SUR L'ALIMENTATION ET LE DEVELOPPEMENT

8. Dans le contexte plus large d'un développement et d'une croissance économique interdépendants, nous avons passé en revue les aspects du commerce international des produits agricoles et des politiques nationales connexes qui ont trait à la sécurité alimentaire. Ce faisant, nous répondions à la résolution 41/191 du 8 décembre 1986 adoptée par l'Assemblée générale, à sa quarante et unième session, dans laquelle celle-ci invitait le Conseil mondial de l'alimentation, dans le cadre de son mandat : "à évaluer l'impact de la situation actuelle du commerce des produits agricoles sous tous ses aspects et à continuer de s'intéresser activement au progrès et à l'issue des négociations multilatérales sur le commerce de ces produits" (résolution 41/191 du 8 décembre 1986).

9. La montée du protectionnisme, le déclin des prix des produits de base, la détérioration des termes de l'échange, et l'accès limité aux marchés ont eu un

effet défavorable sur la situation du commerce international des produits agricoles et entravé les efforts déployés par les pays en développement pour en finir avec la faim et la malnutrition.

10. L'amélioration du climat international de façon à favoriser la croissance économique et le développement est un facteur décisif, si l'on veut atteindre les objectifs des pays en développement quant à la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté. Nous nous félicitons que le Conseil des ministres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), réuni à Paris les 12 et 13 mai 1987, ait reconnu que "les pays développés devaient s'efforcer d'assurer un climat plus favorable à la croissance et aux exportations des pays en développement", et que "la contribution primordiale que peuvent apporter les pays de l'OCDE à la prospérité du monde consiste à favoriser des économies vigoureuses dans un système commercial multilatéral ouvert". Nous prenons acte avec satisfaction de la Déclaration des ministres de l'OCDE quant à la nécessité de prendre des mesures adéquates en matière de développement et de commerce, en ce qui concerne la dette et les mécanismes financiers et leur coopération avec les pays en développement, notamment en facilitant l'accès aux marchés, en élargissant et en rendant plus efficace l'aide au développement et en allégeant le fardeau de la dette des pays les plus pauvres. Nous prenons également acte avec satisfaction du fait que la Communauté économique européenne (CEE) s'inspire de ces principes pour la révision de la Politique agricole commune.

11. S'agissant des efforts pour améliorer le climat international, nous réaffirmons que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et l'obtention de résultats concrets dans le domaine du désarmement constituent des facteurs importants pour le règlement des problèmes socio-économiques d'ensemble, y compris les problèmes alimentaires. Il a été souligné que l'alimentation ne saurait être utilisée comme un moyen de pression politique ou économique. A ce propos, on a noté le rapport entre la solution des problèmes alimentaires mondiaux, l'instauration d'un nouvel ordre économique international et l'établissement d'une coopération internationale mutuellement avantageuse.

12. Nous soulignons que la situation en matière de commerce international des produits agricoles est grave et continue de se détériorer. La production et les stocks alimentaires et agricoles ont atteint des niveaux record, encore que ce ne soit pas dans les pays qui en ont le plus besoin. La demande internationale a fléchi, par suite, d'une part, de l'augmentation de la production dans les pays importateurs et, d'autre part, de la montée du protectionnisme et des difficultés économiques dans de nombreux pays. Les pertes de revenu résultant de la faiblesse des prix des produits agricoles et alimentaires, dont certains n'ont jamais été aussi bas depuis 50 ans, ont été durement ressenties par les exportateurs, en particulier par les pays en développement tributaires de leurs exportations de produits alimentaires et agricoles.

13. Certains pays importateurs ont, à court terme, profité de la faiblesse des prix du marché mondial bien que, étant donné la situation économique et financière actuelle, de nombreux pays en développement aient été obligés de réduire leurs importations de denrées alimentaires malgré leur prix peu élevé. D'autre part, l'état actuel du marché mondial n'a pas encouragé la constitution d'un secteur alimentaire national dans de nombreux pays en développement qui sont tributaires de l'agriculture pour leur développement économique.

14. A notre avis, il faut remédier d'urgence aux sérieux déséquilibres du commerce mondial de produits agricoles. Des échanges moins imprévisibles, plus équilibrés

et plus stables dans le domaine agricole sont de nature à favoriser le renforcement de la sécurité alimentaire et à accélérer le développement économique.

15. Il nous paraît encourageant que les ministres de l'OCDE aient reconnu la nécessité d'aménager de façon progressive et concertée les politiques agricoles dans les pays développés et qu'ils aient adopté un ensemble de principes généraux sur lesquels les pays doivent se fonder pour opérer des réformes de ce type. Nous nous félicitons en outre que l'OCDE ait reconnu que des politiques d'appui trop énergiques risquent d'entraîner des bouleversements de plus en plus graves sur le marché mondial et d'aggraver fortement la situation de nombreux pays en développement. Afin que les négociations d'Uruguay organisées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) puissent progresser dans leur ensemble aussi rapidement que possible, nous demandons instamment aux pays de l'OCDE de traduire dans les faits la volonté politique dont ils ont fait preuve lors de la réunion de Paris.

16. On relève un certain changement dans les politiques des pays développés, conformément aux principes formulés dans la déclaration ministérielle sur les négociations d'Uruguay 1/ et le Communiqué de l'OCDE. Il y a lieu de s'en féliciter mais il reste encore beaucoup à faire et ce, en fonction de la situation de chaque pays. Il importe au plus haut point d'intensifier ce changement d'une manière concertée, équilibrée et progressive.

17. Dans de nombreux pays en développement, on observe des progrès encourageants en ce qui concerne la réforme des politiques nationales en faveur du secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Nombre de pays d'Asie appliquent depuis longtemps des politiques et des programmes efficaces à cet égard. Nombre de pays d'Amérique latine, malgré les revers qu'ils ont connus au cours des années 80 en raison de l'aggravation de leurs difficultés économiques et financières, ont tenté de procéder à des réajustements dans le secteur agricole. Plus récemment, de nombreux pays d'Afrique ont redoublé d'efforts pour restructurer leur économie agricole. Pour pouvoir soutenir ces efforts, ces derniers ont besoin d'une assistance extérieure accrue; l'Assemblée générale à sa treizième session extraordinaire tenue en mai 1986 a reconnu cette nécessité en adoptant le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (résolution S-13/2 du 1er juin 1986). Nous sommes convaincus que les autres pays en développement ont également besoin d'une aide accrue pour soutenir leurs efforts d'auto-assistance.

18. On a estimé qu'on pourrait chercher le moyen d'utiliser, sous forme d'assistance technique et financière, les vastes excédents existants pour accélérer le développement économique des pays en développement. Le Président et le Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation ont été invités à envisager la possibilité d'encourager les initiatives à cet égard.

19. Pour être en mesure de résoudre les problèmes que pose le commerce mondial des produits agricoles et d'être efficaces, les réformes des politiques nationales doivent aller de pair avec des efforts visant à améliorer le climat commercial et économique international. Les négociations d'Uruguay offrent une importante occasion de s'acheminer vers le règlement des problèmes agricoles et commerciaux dans le cadre multilatéral du GATT. Il est à notre avis impératif que ces négociations accordent un traitement spécial et différencié, dans le domaine du commerce des produits agricoles, aux pays en développement, en particulier aux moins avancés d'entre eux.

III. COOPERATION REGIONALE ET COOPERATION SUD-SUD DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

20. La coopération régionale et Sud-Sud, instaurée depuis quelque temps, a donné des résultats positifs qu'il s'agit d'améliorer et de généraliser. Nous nous félicitons des efforts déployés par la République populaire de Chine dans le domaine de la coopération Sud-Sud, domaine où, avec quelques autres pays, elle fait oeuvre de pionnier. Nous accueillons avec satisfaction les efforts en cours dans d'autres pays visant à renforcer la coopération intrarégionale et interrégionale. La Réunion interrégionale sur la coopération régionale et la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, tenue à Lomé (Togo) en mai 1987, ainsi que les réunions sous-régionales préalables tenues simultanément à Yaoundé, Dakar et Lusaka, organisées conjointement par le PNUD et le Conseil mondial de l'alimentation, ont clairement montré que les pays en développement avaient la volonté de collaborer plus étroitement entre eux. La coopération dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture constitue un point de départ particulièrement prometteur, la plupart des pays à faible revenu étant tributaires de l'agriculture pour assurer leur développement économique.

21. La coopération technique offre des possibilités considérables de réaliser des progrès économiques plus rapides et plus rationnels. De l'avis des participants à la Réunion de Lomé, il conviendrait d'accorder une attention prioritaire à la production vivrière, à la mise en place d'institutions, à la formation, à l'amélioration des compétences en matière de gestion, et au développement des agro-industries et du commerce. La meilleure façon de progresser dans ces domaines serait peut-être d'adopter une perspective régionale ou sous-régionale. Les institutions nationales, sous-régionales et régionales ont un rôle déterminant à jouer dans le développement de la coopération entre les pays africains et entre ces derniers et les pays d'autres régions. Dans le même temps, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales ayant une grande expérience dans ce domaine devraient intensifier leur appui aux initiatives intrarégionales et Sud-Sud, comme proposé dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, adopté par l'Assemblée générale à sa treizième session extraordinaire en juin 1986.

22. L'accroissement soutenu de la production aux niveaux national et régional exige le renforcement des moyens scientifiques et techniques. La recherche agronomique aux fins de l'amélioration des techniques, la protection des récoltes et du bétail ainsi que la prévention des pertes après récolte, la lutte contre la désertification et la conservation des sols et des eaux, ainsi que la collecte et la mise en commun d'informations touchant la production agricole, constituent autant de domaines auxquels il conviendrait d'accorder une attention prioritaire car ils sont susceptibles de donner rapidement des résultats tangibles.

23. Il y a lieu de promouvoir d'urgence l'amélioration des institutions dans de nombreux pays en développement. Les gouvernements devraient s'employer à renforcer les mécanismes institutionnels, en particulier les centres de liaison nationaux s'occupant des activités de collaboration dans le domaine technique et d'autres domaines.

24. La pénurie ou l'insuffisance de personnel qualifié pose de sérieux problèmes de gestion pour presque tous les secteurs de l'économie dans un grand nombre de pays en développement. Les efforts nationaux visant à renforcer les moyens de définir et d'analyser la politique alimentaire et de concevoir, d'exécuter et

d'évaluer les programmes et projets agricoles seraient considérablement renforcés par des échanges de connaissances aux niveaux intrarégional et interrégional.

25. Les agro-industries constituent un domaine important où tant le secteur public que le secteur privé sont susceptibles de jouer un rôle décisif pour ce qui est de promouvoir la production de machines, d'outils et d'intrants agricoles, par exemple, et de développer la transformation des produits alimentaires.

26. Les nombreux problèmes communs auxquels se heurtent la plupart des pays en développement du fait de la détérioration de leur situation économique et commerciale, du fardeau de leur dette extérieure et de leurs difficultés en matière d'aide et les répercussions que cela entraîne sur leurs efforts de développement, montrent clairement la nécessité pour eux de faire des efforts collectifs pour améliorer leur environnement commercial et intensifier leurs échanges pour ce qui est, en particulier, des produits alimentaires et des produits agricoles. Le développement de la coopération commerciale exigera une infrastructure ainsi que des mécanismes juridiques, administratifs et fiscaux, dans certains cas, mieux adaptés et, d'une manière générale, plus compatibles. A cet égard, nous soulignons à nouveau qu'une harmonisation des politiques alimentaires nationales, en particulier des politiques en matière de prix et de commercialisation, pourrait constituer un point de départ important. Il faudrait élargir les mécanismes propres à encourager le développement des échanges de produits et d'intrants agricoles entre les pays en développement, de façon à compléter les arrangements régionaux et les arrangements de coopération en vigueur.

27. Nous faisons nôtres les recommandations de la Réunion interrégionale de Lomé en soulignant que la coopération Sud-Sud devra se développer davantage afin de compléter les actions de coopération avec les autres pays et organisations internationales.

28. Nous demandons instamment aux banques régionales de développement, aux commissions régionales et aux pays donateurs de favoriser, en liaison avec le Conseil mondial de l'alimentation, l'adoption d'arrangements pratiques propres à améliorer le financement de la coopération technique et économique entre pays en développement. Nous recommandons en particulier d'accorder une attention accrue à l'expansion des arrangements tripartites par le biais desquels les pays développés concourent au financement des activités de coopération Sud-Sud.

IV. EXEMPLES D'ACTIVITES MENEES PAR LES ORGANISMES D'AIDE MULTILATERALES POUR LUTTER CONTRE LA FAIM

29. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du PNUD nous ont rendu compte de ce que faisaient leurs organisations pour aider les pays en développement à assurer à leur population un niveau de sécurité alimentaire adéquat. Plusieurs d'entre nous ont demandé que les engagements pris soient remplis et que des ressources supplémentaires soient mises à la disposition de ces organismes pour leur permettre de mieux s'acquitter de leur mandat. Nous nous sommes de façon générale déclarés en faveur d'une meilleure coopération et coordination entre les organisations internationales et régionales et nous avons jugé encourageants les exemples qui nous avaient été donnés.

30. Nous avons, de façon générale, jugé satisfaisants et encourageants les travaux effectués par les organisations et constaté, en particulier, que :

a) La FAO continuait à perfectionner son système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture et effectuait une étude de faisabilité pour évaluer les avantages nets qu'apportait l'accroissement de l'aide en nature sous forme d'intrants agricoles;

b) Le FIDA mettait en oeuvre un programme spécial en faveur des pays africains au sud du Sahara touchés par la sécheresse et la désertification;

c) Le PAM fournissait un appui logistique et matériel efficace aux fins d'améliorer l'acheminement de l'aide alimentaire durant la crise alimentaire africaine, et que son système d'information complémentaire permettait d'améliorer la coordination et d'éviter les gaspillages.

31. On a exprimé l'espoir que l'étude de la FAO sur l'aide en nature permettrait de déterminer si ce type d'aide constituerait véritablement une aide supplémentaire et non pas une autre forme d'assistance liée.

DEUXIEME PARTIE
DELIBERATIONS DU CONSEIL

QUESTIONS D'ORGANISATION

1. Le Conseil mondial de l'alimentation a tenu sa treizième session ministérielle à Beijing (République populaire de Chine), du 8 au 11 juin 1987. La session a été ouverte par le Président du Conseil mondial de l'alimentation, M. Henri Nallet. Lors de la cérémonie inaugurale, il a été donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Une allocution a également été prononcée par le Premier Ministre par intérim de la Chine, M. Wan Li (voir le compte rendu des débats dans le chapitre II).

A. Composition du Conseil

2. Au moment de la session, le Conseil comprenait les 36 Etats ci-après : Allemagne (République fédérale d')**, Antigua-et-Barbuda**, Argentine***, Australie**, Bangladesh**, Brésil*, Bulgarie*, Burundi***, Canada*, Chine*, Chypre**, Colombie***, Côte d'Ivoire*, Etats-Unis d'Amérique*, France***, Guinée**, Honduras**, Hongrie***, Inde***, Italie***, Japon***, Kenya*, Mali**, Mexique*, Pakistan***, République démocratique allemande**, République dominicaine**, Rwanda***, Somalie**, Sri Lanka*, Suède***, Thaïlande*, Tunisie***, Turquie*, Union des Républiques socialistes soviétiques**, Zambie*.

B. Participation

3. Les Etats membres ci-après du Conseil étaient représentés à la session : Allemagne (République fédérale d'), Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Kenya, Mali, Mexique, Pakistan, République démocratique allemande, Rwanda, Somalie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

4. Etaient en outre présents les observateurs des Etats ci-après qui ne sont pas membres du Conseil : Belgique, Bénin, Bolivie, Cap-Vert, Chili, Corée (République de), Cuba, Danemark, Ethiopie, Finlande, Gabon, Grèce, Jamahiriya arabe libyenne, Lesotho, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Soudan, Tchécoslovaquie, Venezuela, Yémen démocratique, Zimbabwe.

5. Etaient représentés les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après : Commission économique pour l'Afrique (CEA), Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, PNUD, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), PAM, Organisation mondiale de la santé (OMS), FAO, FIDA et OIT.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 1987.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1988.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 1989.

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Communauté économique européenne (CEE), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et Secrétariat du Commonwealth.

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées par des observateurs : Commission internationale des irrigations et du drainage, Conseil international des agences bénévoles, Institut international de recherche sur le riz.

C. Bureau

8. Les membres du Bureau ci-après étaient présents :

Président : M. Henri Nallet (France)

Vice-Présidents : M. Ernesto Juan Figueras (Argentine)
M. Ibrahim Baluch (Pakistan)
M. Gilles Laubhouet-Vally (Côte d'Ivoire)
M. Yovtcho Roussev (Bulgarie)

D. Ordre du jour

9. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant (WFC/1987/1) pour la session :

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Situation de la faim et de la malnutrition dans le monde et incidence des mesures de réajustement économique sur les problèmes alimentaires et de la faim.
3. Incidence du commerce international des produits agricoles et des politiques nationales connexes sur l'alimentation et le développement.
4. Coopération régionale et coopération Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture.
5. Exemples d'activités menées par les organismes d'aide multilatérale pour lutter contre la faim.
6. Election du Bureau.
7. Futur programme du Conseil et questions diverses.
8. Rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

E. Documentation

10. La liste des documents présentés au Conseil à sa treizième session est annexée au présent rapport.

COMPTE RENDU DES DEBATS

A. Déclarations liminaires

11. Au début de la séance inaugurale, le Président du Conseil mondial de l'alimentation, M. Henri Nallet, a présenté et félicité le nouveau Directeur exécutif, M. Gerald I. Trant, qui, depuis la dernière session, était aux commandes du secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation. Il a remercié la République populaire de Chine qui accueillait la réunion et indiqué qu'elle se tenait à un tournant crucial des relations économiques internationales. Il a souligné que la reprise économique des pays industrialisés, attendue depuis longtemps, ne s'était pas encore produite et que les conditions économiques existantes avaient plongé le commerce international des produits agricoles dans une crise sérieuse.

12. Cette crise se caractérisait par l'effondrement des cours des produits agricoles qui avait lui-même provoqué la baisse des recettes d'exportation des pays en développement, leur rendant ainsi difficile voire impossible d'assurer le service de leur dette extérieure. Dans de telles circonstances, la lutte contre la faim et la malnutrition s'annonçait redoutable et ne pouvait donner lieu qu'à une bataille acharnée dont l'issue ne saurait être rapide.

13. M. Nallet a félicité la Chine d'avoir libéré de la faim et de la malnutrition le gros de sa population et exprimé l'espoir que ce pays servirait d'exemple aux autres.

14. Au terme de son allocution liminaire, M. Nallet a invité le Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation à donner lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Dans ce message, celui-ci rappelait son récent voyage officiel en Chine et remerciait le Gouvernement chinois d'accueillir la session et d'apporter un ferme soutien à l'action des Nations Unies. Il soulignait que l'engagement du Conseil mondial de l'alimentation à l'égard de la Déclaration universelle sur l'élimination de la faim et de la malnutrition 2/ demeurait aussi fort que jamais. En dépit de l'accroissement considérable de la production vivrière mondiale, le nombre de personnes souffrant de la faim était plus grand qu'au moment de la Conférence mondiale de l'alimentation 13 ans auparavant. L'élimination de la faim comme celle de la pauvreté, loin de poser uniquement un problème technique, était un problème d'ordre essentiellement politique. Il appartenait donc bien au Conseil mondial de l'alimentation, organe politique de niveau ministériel créé à cette fin dans le cadre du système des Nations Unies, de débattre de cette question et de prendre les mesures appropriées.

15. Le Secrétaire général constatait que le fossé ne cessait de se creuser entre les pays industrialisés, qui disposaient d'un excédent de denrées alimentaires, et les pays en développement, qui devaient faire face à la faim et à la famine du fait qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'achat nécessaire pour se procurer les produits alimentaires disponibles ou les intrants nécessaires pour produire eux-mêmes des denrées alimentaires. La tâche essentielle du Conseil mondial de l'alimentation consistait, en coopération avec le système des Nations Unies, à préconiser des politiques et programmes réalisables permettant de combler effectivement ce fossé.

16. Le Secrétaire général estimait que le problème était imputable aux distorsions du marché existant aussi bien dans le Nord industrialisé qu'au Sud. Il soulignait la nécessité de corriger ces distorsions par le biais de politiques d'ajustement adaptées. En Afrique, par exemple, une réorientation des politiques s'imposait pour redresser les distorsions découlant du fait que les prix à la consommation étaient subventionnés et que les taux de change étaient surévalués; une réorientation était pareillement nécessaire dans les pays industrialisés pour corriger les distorsions induites par les subventions à la production pour les denrées de base et les mesures protectionnistes pour l'agriculture. Il constatait que redresser une telle situation ne serait pas chose facile du fait de l'opposition politique de certains groupes de pression tels que les agriculteurs des pays industrialisés qui se battaient pour conserver les subventions à la production, ou les populations urbaines des pays en développement qui s'efforçaient de ne pas perdre celles dont elles bénéficiaient à la consommation. Le Secrétaire général faisait toutefois ressortir que le Conseil mondial de l'alimentation ne saurait se dérober devant des questions aussi délicates politiquement que les répercussions des politiques de réajustement sur la situation nutritionnelle des pauvres ou l'effet des politiques agricoles protectionnistes des pays industrialisés sur la lutte contre la sous-alimentation et la famine dans les pays en développement.

17. Pour conclure, le Secrétaire général félicitait la Chine qui, au cours des dernières années, avait réussi à faire progresser remarquablement sa production vivrière et il formulait l'espoir que d'autres régions du monde, en particulier l'Afrique, où l'accroissement de celle-ci demeurait un objectif central du développement, pourraient tirer d'utiles leçons de son expérience.

18. Le Premier Ministre par intérim de la Chine, M. Wan Li, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a indiqué que les problèmes alimentaires que connaissait le monde, outre qu'ils étaient profondément ancrés dans l'histoire, avaient des causes sociales et économiques. L'état de choses paradoxal qui faisait qu'un petit nombre de pays développés producteurs de céréales accumulaient des excédents alors que la majorité des pays en développement souffraient de pénuries résultant essentiellement de l'inégalité du développement entre le Nord et le Sud. Pour les résoudre une fois pour toutes, il fallait favoriser dans chaque pays le progrès économique et social général, instaurer un ordre économique international équitable et rationnel, et garantir un climat de paix et de stabilité dans le monde.

19. M. Wan Li a souligné que le monde était capable de nourrir l'ensemble de sa population. Ce qui faisait défaut, en particulier dans les pays en développement, c'était l'introduction des techniques agricoles modernes doublée de mesures d'encouragement appropriées en faveur des agriculteurs, ainsi que des politiques équitables de répartition. Il appartenait aux pays développés d'aider les pays en développement en procédant à des transferts de fonds et de techniques à des conditions favorables et en assurant des flux commerciaux et financiers propres à stimuler leur développement. Il a signalé que la Chine avait toujours accordé une importance primordiale à l'agriculture et au développement rural, et mis en oeuvre des mesures visant à encourager les agriculteurs à produire suffisamment de denrées alimentaires tout en pratiquant la planification familiale pour faire en sorte que la population progresse au même rythme que l'économie. Il s'est vivement félicité des efforts entrepris par les organismes des Nations Unies s'occupant de questions alimentaires pour éliminer la faim et la malnutrition et proclamé que la Chine ne cesserait d'appuyer leur action.

B. Débat général

1. Situation de la faim et de la malnutrition dans le monde et incidence des mesures de réajustement économique sur les problèmes alimentaires et de la faim (WFC/1987/2 et Add.1)

20. Les ministres ont noté avec inquiétude que la communauté mondiale s'éloignait progressivement de l'objectif d'un monde libéré de la faim qui avait été fixé lors de la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974. Le nombre des affamés était en augmentation (1,5 million de personnes de plus par an en moyenne entre 1970 et 1980) alors que les excédents mondiaux de produits vivriers atteignaient des records, ce qui désorganisait l'économie aussi bien des pays développés que des pays en développement. La faim progressait en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Si l'attention de l'opinion publique s'était récemment concentrée sur l'Afrique en raison des catastrophes naturelles qui s'y étaient produites, il n'en demeurait pas moins que près de 60 % des personnes souffrant de la faim vivaient en Asie, contre 25 % en Afrique, 10 % en Amérique latine et 5 % au Proche-Orient.
21. Les ministres se sont accordés à reconnaître que le changement fondamental qui s'imposait pour éliminer la faim consistait à placer l'amélioration de la condition humaine au coeur des préoccupations du développement économique. Les politiques de développement devaient tendre à créer des emplois au rythme de l'augmentation rapide de la population active; à éliminer la pauvreté; à donner aux populations rurales les mêmes avantages que ceux dont bénéficiaient celles des zones urbaines afin de mettre un terme à l'exode rural; à mettre en oeuvre des mesures démographiques responsables, compatibles avec l'environnement socio-culturel de la population; à préserver enfin les ressources naturelles de la planète. Il fallait encourager la fourniture d'un appui national et international accru à des programmes efficaces de nutrition et de santé en faveur des groupes défavorisés.
22. Pour revitaliser l'économie mondiale et faciliter les transferts de ressources en faveur des pauvres et des affamés, il était nécessaire de trouver une solution réaliste pour le problème de la dette, d'obtenir de tous les pays qu'ils libéralisent leurs échanges, et de renforcer la capacité de prêt des institutions financières multilatérales. De surcroît, pour enrayer l'augmentation du nombre d'affamés, une action immédiate s'imposait. Celle-ci exigeait des mesures nationales visant à sauvegarder les niveaux de sécurité alimentaire et de nutrition, un appui financier international aux politiques sociales internes des pays en développement, et la fourniture par les organismes internationaux de financement du développement de conseils judicieux aux gouvernements en train de procéder à un réajustement économique.
23. Les ministres sont convenus que les dirigeants des pays du monde devaient faire preuve d'une détermination collective accrue pour répondre aux besoins et aspirations réels des pauvres. La communauté internationale devait appuyer de tout son poids les efforts déployés par les gouvernements et les organismes de développement international pour mettre au point et exécuter des politiques et programmes axés sur la lutte contre la pauvreté.
24. Les ministres ont constaté que les problèmes alimentaires que connaissait le monde étaient de nature complexe et que leur règlement passait dans une large mesure par l'amélioration des relations économiques internationales, l'instauration d'un nouvel ordre économique international et le développement d'une coopération internationale équitable et mutuellement avantageuse.

25. Le développement planifié et global des forces productives des pays en développement, la mobilisation intégrale des ressources locales, l'intensification du développement agricole et de la production vivrière sur la base de réformes progressives dans le secteur agricole de l'économie étaient parmi les principaux instruments propres à éliminer la faim et la malnutrition.

26. Le Conseil était convaincu que le renforcement de la paix et de la sécurité nationales et internationales, ainsi que des progrès sur la voie du désarmement revêtaient une importance primordiale pour le règlement durable des problèmes socio-économiques du monde, notamment les problèmes alimentaires.

27. On a réaffirmé que la planification et l'expansion de la production vivrière et agricole devaient être en étroite relation avec le développement des autres secteurs de l'économie et de la société. Les politiques alimentaires et agricoles étaient des éléments intrinsèques du développement socio-économique et ne pouvaient être mises en oeuvre avec succès que dans ce cadre global.

28. On s'est largement accordé à reconnaître que, dans les pays en développement, la mise en valeur et la mobilisation des ressources humaines revêtaient une importance déterminante pour le développement agricole. De l'avis des ministres, il y avait lieu d'améliorer encore l'enseignement général et la formation professionnelle, s'agissant en particulier des jeunes, des femmes et des petits et moyens agriculteurs. Le respect du droit au travail constituait en outre un préalable important à l'élimination de la faim et de la malnutrition.

29. Des ministres ont souligné l'importance que revêtaient les secteurs coopératif et public dans la promotion de la production vivrière et l'élimination de la sous-alimentation. On a en outre de nouveau affirmé que l'aide alimentaire et les échanges de produits agricoles ne devaient pas être utilisés pour exercer des pressions politiques ou économiques.

30. Des délégations ont souligné qu'il fallait résoudre les conflits politiques, économiques et sociaux qui contrecarraient les efforts visant à résoudre le problème de la faim. La communauté internationale a été instamment priée d'intensifier ses efforts visant à instaurer un climat favorable au développement de tous les pays. A ce propos, des délégations ont condamné la politique de déstabilisation économique menée par le régime raciste d'Afrique du Sud à l'encontre des Etats d'Afrique australe.

31. Les ministres se sont accordés à reconnaître que le réajustement économique soulevait des questions complexes. Il fallait pourtant que les pays définissent les options offertes en matière d'ajustement axé sur la sécurité alimentaire. Les perspectives économiques peu prometteuses pour les années à venir donnaient à penser que de nombreux pays - tant du Nord que du Sud - seraient amenés à procéder à un réajustement de leur économie. Celui-ci donnerait lieu à l'adoption d'un ensemble de mesures à court terme et de mesures à long terme : programmes de stabilisation immédiate pour remédier aux difficultés en matière de balance des paiements et de budget public; ajustement des politiques à moyen terme tendant à revitaliser l'économie et mesures correctives, qui n'avaient que trop tardé, pour éliminer des distorsions économiques profondément enracinées aux effets défavorables tant sur la croissance économique que sur le bien-être de la population. La question n'était pas de savoir s'il fallait procéder à un ajustement mais comment y procéder.

32. Les ministres siégeant au Conseil ont noté que, dans leur état actuel, les analyses ne permettaient pas de déterminer avec certitude si la détérioration de la situation des populations à faible revenu en matière de sécurité alimentaire et de nutrition était imputable aux programmes d'ajustement ou à la crise économique. Apparemment, les pays à faible revenu ne parviendraient à ajuster leur économie que si s'inversait la tendance actuelle au ralentissement des flux de capitaux qui leur étaient destinés, voire à l'apparition de sorties nettes de capitaux. La reprise de la croissance économique était tout aussi indispensable que l'adoption par les pays industrialisés de politiques économiques et monétaires plus efficaces, et que le relèvement et la stabilisation des prix des produits exportés par les pays en développement.

33. Les ministres ont souligné qu'il importait d'adapter les politiques de réajustement aux besoins particuliers de chaque pays. Il a été noté que, dans certains pays, la réussite des politiques de réajustement tenait à plusieurs facteurs communs : l'adoption de politiques macro-économiques axées sur la croissance destinées à élever ou à maintenir les niveaux de la production et de l'emploi; l'application de politiques particulières visant à assurer la répartition des maigres ressources disponibles en fonction des priorités; la réorientation des dépenses de l'Etat et des services sociaux en vue d'appliquer des mesures peu coûteuses à large portée répondant spécifiquement et efficacement aux besoins des pauvres; enfin, la mise en oeuvre de programmes compensatoires et de mesures permettant de contrôler le niveau de sécurité alimentaire et de nutrition des populations à risque, et prévoyant notamment la surveillance de la nutrition en tant qu'instrument de planification du développement.

34. Les participants ont reconnu que l'un des objectifs clefs du réajustement était de garantir la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels. Les mesures de réajustement envisagées devaient prévoir en priorité un appui international aux gouvernements pour leur permettre de procéder à une évaluation dans les domaines suivants : programmes de réajustement, formation, formulation des politiques, nutrition, élimination de la pauvreté et sécurité alimentaire.

35. La plupart des ministres ont exprimé leur préoccupation devant la détérioration de la situation alimentaire et la stagnation de la production vivrière, en particulier en Afrique. S'agissant de ce continent, il fallait continuer à accorder la priorité absolue à la production alimentaire. Des représentants ont estimé qu'il était nécessaire de mettre au point des politiques sociales et macro-économiques rationnelles et bien équilibrées, qui prennent en compte, en outre, le problème de la détérioration de l'environnement. Il y avait lieu de prendre des mesures énergiques pour appliquer les stratégies alimentaires préconisées par le Conseil mondial de l'alimentation, en accordant une priorité à la production vivrière.

36. Un certain nombre d'obstacles à l'élimination de la faim ont été énumérés : faiblesse de la production des pays, modicité de leurs recettes en devises, manque de moyens de transport, réduction de l'assistance accordée à la production vivrière dans le cadre de l'aide au développement, etc. Surtout, on a insisté à maintes reprises sur le fait que la pauvreté était à l'origine de la faim et de la malnutrition. Certains représentants ont relevé quelques déséquilibres (importants déficits budgétaires internes, excédents commerciaux, accroissement brutal du protectionnisme, distorsions considérables dans l'économie agricole mondiale et déséquilibre des politiques économiques et agricoles des pays en développement). Il importait que tous les pays, agissant de concert, prennent d'urgence des mesures correctives. Le Conseil mondial de l'alimentation devait s'efforcer de mobiliser

la volonté politique nécessaire et proposer des méthodes pratiques qui soient à la fois constructives et politiquement acceptables.

37. Un certain nombre de délégations se sont prononcées sur la question du réajustement économique en soulignant la nécessité d'une politique "humaine" à cet égard. D'autres représentants ont fait observer que la question du réajustement économique n'était pas suffisamment bien comprise et qu'il fallait continuer à l'étudier. Ce qui était clair, c'était que les pays en développement avaient besoin de ressources, parfois sous forme d'aide alimentaire, pour leur permettre de surmonter le processus de réajustement car le prix du réajustement économique pouvait, à court terme, être politiquement et économiquement insupportable.

38. L'insuffisance des courants de ressources à destination des pays en développement, voire pour certains d'entre eux des pertes sèches de capitaux, a entravé les efforts entrepris pour éliminer la faim et la malnutrition et pour mettre en oeuvre des mesures de réajustement économique. Les ministres ont exhorté à maintes reprises la communauté internationale à augmenter le volume des ressources allouées aux pays en développement et ont demandé en particulier que des ressources accrues soient prévues pour la prochaine reconstitution du Fonds international de développement agricole. Ils ont également invité instamment les pays en développement à formuler, avec un appui international, un ensemble de mesures de développement rationnelles et détaillées portant sur les domaines de la santé, de l'enseignement, de la vulgarisation et de la formation, et à accorder davantage d'importance au rôle des femmes dans la production de denrées alimentaires.

39. La délégation d'un pays développé a exposé brièvement les dispositions que son gouvernement avaient prises de manière à accroître son soutien à l'agriculture des pays en développement au fur et à mesure que s'améliorerait la situation commerciale internationale.

2. Incidence du commerce international des produits agricoles et des politiques nationales connexes sur l'alimentation et le développement (WFC/1987/3)

40. La question du commerce des produits agricoles a été examinée très longuement. Les ministres ont rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 41/191, avait invité le Conseil à évaluer l'impact de la situation actuelle du commerce des produits agricoles sous tous ses aspects et à suivre le progrès des négociations multilatérales relatives à ce commerce. Au cours de la session, les ministres ont pris cette question très au sérieux, convaincus que la situation internationale du commerce des produits agricoles entravait gravement la lutte contre la faim et la malnutrition dans les pays en développement et avait également un effet néfaste sur l'économie des pays développés eux-mêmes.

41. Ayant procédé à un examen général de la situation, les ministres ont noté que la production et les stocks de denrées alimentaires avaient atteint des niveaux record, mais pas dans les pays qui en avaient le plus besoin. En même temps, on assistait au ralentissement, voire au fléchissement de la demande, à la déstabilisation des marchés internationaux et à la chute des prix des produits alimentaires qui, dans certains cas, étaient tombés à leur niveau le plus bas depuis la grande dépression des années 30. Les exportateurs de produits primaires dans les pays en développement avaient été particulièrement touchés par la diminution des recettes en devises qui en avait résulté, diminution qui avait valu à ces pays des difficultés d'ordre économique et social et avait compromis aussi bien leur sécurité alimentaire que leurs perspectives de développement.

42. Cette situation, que l'on considérait généralement comme le résultat de l'"échec des politiques commerciales", laissait mal augurer pour l'humanité dans son ensemble si l'on ne prenait pas en temps voulu les mesures nécessaires pour y remédier. Jamais le besoin d'un centre mondial de décision ne s'était fait autant sentir face à cette situation très difficile. Les ministres ont affirmé que bien que le Conseil mondial de l'alimentation ne soit pas l'instance qualifiée pour s'occuper des politiques commerciales et des négociations commerciales, il lui fallait assumer un rôle de premier plan et faire entendre sa voix à tous ceux qui avaient à coeur de résoudre le problème de la faim et d'éliminer la pauvreté.

43. On s'est généralement accordé à reconnaître que l'on comprenait bien la nature et les causes de la crise affectant le commerce des produits agricoles et qu'il était possible de la surmonter. Mais il fallait pour cela une action multilatérale concertée, dans le sens indiqué par le secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation. Des mesures prises par un seul pays ou groupe de pays ne suffisaient pas. Il était dans l'intérêt de tous les pays, développés et en développement, de prendre les dispositions nécessaires pour éliminer les obstacles artificiels de toute nature qui entravaient le commerce des produits agricoles et de veiller à ce que les mesures légitimement adoptées en faveur des agriculteurs n'aillent pas à l'encontre de l'objectif suprême, à savoir la libéralisation des échanges.

44. Les ministres ont reconnu de façon générale que pour désamorcer, dans une certaine mesure, les tensions dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et pour atteindre un niveau de sécurité alimentaire satisfaisant et assurer une revitalisation adéquate de l'agriculture, il fallait prendre un ensemble de mesures variées : procéder, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, aux réajustements voulus des politiques, créer un climat politique plus favorable, résoudre les problèmes de la dette, atténuer le protectionnisme et faire en sorte que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay aboutissent. Il fallait s'efforcer de mieux comprendre le lien existant entre le commerce des produits agricoles, les politiques agricoles nationales et la sécurité alimentaire. Le réajustement des politiques de manière qu'elles répondent mieux aux fluctuations des forces du marché et encouragent les agriculteurs à réagir aux mesures d'incitation, pourrait contribuer à atténuer l'instabilité des marchés des produits de base en général et des approvisionnements alimentaires en particulier. Les grands pays exportateurs et importateurs de produits agricoles devaient en outre harmoniser et assouplir leurs politiques agricoles. La libéralisation des échanges ne deviendrait profitable que si tous les pays travaillaient de concert et apportaient à leurs politiques les modifications nécessaires. Compte tenu des politiques agricoles en vigueur et des excédents alimentaires existants, on pouvait douter qu'une libéralisation des échanges soit à l'heure actuelle véritablement utile.

45. Les ministres ont déclaré qu'ils fondaient de grands espoirs sur les négociations menées actuellement dans le cadre du GATT et ils se sont référés en particulier à la Réunion ministérielle de l'OCDE, tenue en mai 1987, qui avait approuvé les principes du statu quo et du démantèlement. Les pays ont été invités instamment à s'abstenir de toute action, aux niveaux international ou national, susceptibles de compromettre le succès des négociations commerciales multilatérales.

46. Les ministres sont convenus que le Conseil mondial de l'alimentation devait formuler une Déclaration de Beijing dans laquelle il prendrait fermement position sur la nécessité impérieuse de régler les problèmes du commerce des produits agricoles, préalable indispensable à la solution des problèmes de la faim et de la

pauvreté auxquels le monde était aujourd'hui en proie. Ils ont également estimé que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay offraient une bonne occasion d'édifier un système d'échanges multilatéraux mieux adapté qui permettrait de rétablir l'équilibre entre la production et la demande dans le monde et de renforcer les relations commerciales entre pays en développement et pays développés. Dans le cadre de ce système, il devait être possible de résorber, de façon ordonnée, les stocks actuels, en s'y prenant de telle sorte que les objectifs des pays en développement en matière de sécurité alimentaire puissent être atteints et que l'on puisse apporter aux politiques agricoles les réformes souhaitées, sans pour autant bouleverser les marchés internationaux.

3. Coopération régionale et coopération Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (WFC/1987/4 et Add.1)

47. Conformément à la résolution 41/191 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci notamment invitait le Conseil mondial de l'alimentation à contribuer à accélérer la promotion de stratégies alimentaires régionales et sous-régionales en encourageant toutes les parties intéressées à prendre des mesures de suivi énergiques en vue d'appliquer les recommandations adoptées lors des consultations régionales et interrégionales du Conseil, les ministres ont examiné de façon approfondie les moyens de renforcer la coopération Sud-Sud dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Ils ont noté avec satisfaction que le Conseil mondial de l'alimentation, de concert avec le PNUD et avec l'assistance d'autres organisations intéressées, avait organisé trois consultations, au niveau sous-régional, avec des pays africains dans trois capitales différentes, Lusaka, Yaoundé et Dakar, du 13 au 16 avril 1987, et une autre, au niveau interrégional, avec certains pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, à Lomé du 11 au 14 mai 1987, pour étudier les moyens d'accélérer la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture.

48. Les ministres ont souligné que l'expression "coopération Sud-Sud" n'était plus un slogan vide de sens mais représentait désormais un concept important qui pouvait réellement donner lieu à une action concrète. La coopération économique et technique entre pays en développement (CEPD et CTPD) devenait peu à peu une réalité tangible, et les participants ont cité de nombreux exemples de coopération réussie dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Les pays en développement prenaient de plus en plus conscience de la nécessité d'établir des liens de coopération entre eux ou de les renforcer s'ils voulaient devenir moins tributaires des pays du Nord et parvenir à l'autosuffisance collective.

49. Les ministres ont cependant affirmé que l'on était encore loin d'avoir exploité toutes les possibilités de coopération Sud-Sud. Il y avait pour cela plusieurs problèmes à surmonter, en particulier les disparités géographiques historiques et culturelles entre les pays du tiers monde et le fait que ces pays étaient toujours tributaires des pays du Nord pour obtenir d'une part, les marchandises, les techniques et les produits dont ils avaient besoin pour assurer leur développement économique et social, et d'autre part, les fonds et les facilités de crédit nécessaires à leur commerce et à leurs investissements. L'absence d'un front économique Sud-Sud uni ou d'une communauté économique des pays du Sud expliquait, en grande partie, la faiblesse de leur position lors des négociations avec ceux du Nord qui, pour leur part, constituaient une communauté économique bien organisée.

50. Les ministres ont affirmé leur conviction que les pays en développement devaient demeurer les principaux artisans de la promotion de la coopération Sud-Sud. Le système des Nations Unies devait continuer à jouer un rôle catalyseur, et son action devait venir à l'appui des initiatives prises par les pays en développement eux-mêmes pour renforcer cette coopération, et non pas s'y substituer. Les ministres ont en outre demandé aux pays développés et aux organisations internationales d'appuyer la coopération Sud-Sud, dans le cadre des stratégies de développement internationales, et de considérer cette coopération comme une activité complémentaire appropriée. Il s'agissait en effet d'un mécanisme complémentaire susceptible de déboucher sur une meilleure coopération Nord-Sud et il ne devait pas donner prétexte à un affrontement avec les pays développés.

51. Les ministres ont noté avec grand intérêt le programme mis en oeuvre par le Conseil mondial de l'alimentation pour promouvoir la coopération régionale et la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. A leur avis, cette action s'inscrivait dans le cadre des efforts visant à instaurer un nouvel ordre économique international.

52. Ils ont fait observer que, ces dernières années, un nombre croissant d'organisations internationales et de pays en développement, surtout en Afrique, avaient utilement contribué à promouvoir la coopération Sud-Sud, avec des résultats satisfaisants, comme en témoignait éloquemment le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (résolution S-13/2 de l'Assemblée générale), adopté en 1986 par l'Assemblée générale à sa treizième session extraordinaire.

53. Les propositions et recommandations formulées lors des réunions sous-régionales africaines tenues à Lusaka, Yaoundé et Dakar en avril 1987, et lors de la consultation interrégionale qui leur avait fait suite à Lomé, en mai 1987, ont été approuvées par les ministres. Ceux-ci ont fait observer que le cadre institutionnel aux niveaux national, régional et sous-régional recommandé par la réunion de Lomé constituait un tout indissociable qui montrait que la coopération Sud-Sud ne concernait pas seulement les pays en développement, mais exigeait aussi l'appui de la communauté internationale.

54. Les ministres ont souscrit aux quatre domaines prioritaires de coopération Sud-Sud définis dans le rapport de la réunion de Lomé. Ils se sont déclarés disposés à poursuivre leurs efforts pour promouvoir cette coopération par les moyens suivants : services consultatifs et assistance technique, participation à des études de faisabilité de projets et prestation de services de production et de gestion dans les domaines de la plantation, de la culture, de la protection des récoltes, de l'énergie rurale, de la fixation des dunes de sable et des services vétérinaires. Ils ont en outre estimé qu'il fallait former du personnel pour la préparation, la formation et l'exécution des politiques et projets dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

55. Ils ont noté avec satisfaction que l'on faisait de plus en plus appel à la CTPD. Un nombre croissant de pays en développement prévoient, dans leur budget national, des crédits de plus en plus importants pour la promotion des projets réalisés à ce titre. Cela montrait bien que les gouvernements des pays intéressés étaient disposés à assumer la responsabilité première de la CTPD et à lui accorder la priorité dans leurs efforts de développement.

56. Le rôle plus important assigné à la CTPD montrait bien également que de nombreux pays souhaitaient consacrer une plus grande part des chiffres indicatifs de planification nationaux et multinationaux (CIP) attribués par le PNUD à des projets prévoyant des activités au titre de la CTPD. Il apparaissait clairement qu'un nombre croissant de pays assignaient un rang de priorité plus élevé aux activités entreprisés au titre de la CTPD dans leurs projets. Les ministres se sont déclarés convaincus que cette tendance se poursuivrait avec l'appui du PNUD.

57. On a souligné qu'il fallait renforcer encore l'appui mutuel et la coordination au sein de la communauté internationale. On a formulé l'espoir que les pays développés, prenant en considération l'objectif commun qui était l'élimination de la faim et de la malnutrition, adopteraient des mesures pratiques pour créer un environnement économique propice au progrès des pays en développement. Il fallait aussi espérer qu'ils augmenteraient leur assistance financière et technique aux pays en développement pour permettre à ces derniers de continuer à développer leur agriculture. De la sorte, l'aide fournie par le Nord servirait à renforcer la coopération Sud-Sud.

58. Les ministres de certains pays développés ont insisté sur le fait qu'il n'était pas besoin de prévoir des crédits spéciaux pour la CTPD ou pour créer de nouveaux mécanismes institutionnels. Vu la grande importance que revêtait la coopération entre pays en développement, il fallait faire de la CTPD un élément intrinsèque de la coopération technique et financière ordinaire, aux niveaux bilatéral et multilatéral. Le PNUD et les institutions spécialisées devraient examiner de près les projets en cours et futurs, sous l'angle de la CTPD, et, le cas échéant, les compléter ou les modifier.

59. Les ministres se sont félicités de la mise en place de mécanismes appropriés au sein des institutions régionales et sous-régionales pour coordonner et améliorer la diffusion de l'information. L'échange d'informations constituait, du point de vue du développement, un lien vital qui permettait d'éliminer les compartimentages entre les niveaux national, sous-régional, régional et interrégional, et qui était essentiel pour bien formuler les politiques de développement et fixer des priorités à tous les niveaux dans le secteur de l'agriculture. Les ministres ont prié le secrétariat du Conseil mondial de l'alimentation de poursuivre ses efforts de coordination avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations multilatérales et se sont déclarés fermement en faveur d'un renforcement des activités commerciales interrégionales et des investissements Sud-Sud. Ils se sont également accordés à reconnaître que, dans les pays en développement, le secteur privé pouvait faire beaucoup pour améliorer le processus de développement tant dans le domaine du commerce que dans celui des investissements.

4. Exemples d'activités menées par les organismes d'aide multilatérale pour lutter contre la faim (WFC/1987/5)

60. Le Président a invité les représentants des quatre organisations multilatérales (FAO, FIDA, PAM et PNUD) à faire connaître au Conseil les activités qu'elles menaient actuellement pour atténuer la faim et la malnutrition. Non seulement la session en cours donnait aux ministres des pays membres du Conseil l'occasion d'entendre directement le compte rendu de ces activités de la bouche même des représentants des principales organisations s'occupant de l'alimentation et de l'agriculture, et notamment du principal donateur multilatéral, mais également elle permettait à ces organisations elles-mêmes de réaffirmer la complémentarité de leurs activités avec celles du Conseil, à la satisfaction de toutes les parties en présence.

61. Les ministres ont rappelé qu'entre autres tâches, il incombait au Conseil mondial de l'alimentation de formuler des programmes visant à coordonner les activités des organes et organismes compétents des Nations Unies dans le secteur de l'alimentation. Mais le Conseil ne disposait pas encore, pour cela, d'un mécanisme de coordination efficace.

62. Comme première étape sur la voie de la coordination interinstitutions, le Conseil devait être informé directement des activités des organisations d'aide multilatérale. Les exposés faits par les représentants de ces organisations ainsi que le document du secrétariat sur les activités exécutées par certaines d'entre elles pour atténuer la faim et la malnutrition (WFC/1987/5) ont donné aux ministres une idée assez précise des activités en cours et leur ont permis d'examiner leur coordination.

63. Parmi les activités des institutions et les programmes qui ont été examinés, on mentionnera : le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO; le Programme spécial du FIDA en faveur des pays africains au sud du Sahara touchés par la sécheresse et la désertification; le programme d'aide du PAM en cas de crises graves.

64. Les ministres ont noté avec satisfaction la contribution positive apportée par le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO, qui permettait de suivre la production ainsi que la situation et les perspectives en matière d'approvisionnement en ce qui concerne les récoltes vivrières de base, en particulier les céréales, dans divers pays. Une centaine de gouvernements et d'institutions internationales et plusieurs organisations non gouvernementales participaient actuellement à ce système. Le réseau mis en place en ce qui concerne la procédure de rapport et la collecte d'information, auquel participaient gouvernements, organismes opérationnels et missions spéciales, était un exemple remarquable de collaboration interinstitutions, qu'il convenait de renforcer encore.

65. S'agissant du Programme spécial du FIDA pour les pays africains au sud du Sahara touchés par la sécheresse et la désertification, les ministres ont apprécié la nécessité de restaurer et d'améliorer la capacité productive des petits agriculteurs et de mettre en place le soutien institutionnel approprié en veillant à protéger spécialement les populations rurales vulnérables. Dans le Programme du FIDA, on se préoccupait en particulier de la fourniture aux petits producteurs d'intrants primaires, notamment engrais, eau, semences, outils et moyens de stockage, et de l'utilisation de ces intrants; du développement de cultures vivrières de base pour les populations rurales; d'un développement de l'agriculture axé sur la conservation des ressources de base; de la remise en état et du développement de systèmes à petite échelle d'irrigation et de conservation de l'eau; et du renforcement d'un cadre institutionnel et politique adapté à la petite agriculture. Le programme avait été conçu avec une certaine souplesse qui permettait d'en modifier l'exécution en fonction de l'expérience acquise.

66. En ce qui concerne la manière dont le PAM faisait face aux crises alimentaires graves, les ministres ont noté que la réponse internationale massive à la crise alimentaire en Afrique, qui s'était traduite par la mobilisation, en 1985 seulement, d'environ six millions de tonnes d'aliments, avait fait ressortir l'efficacité de deux aspects particuliers de l'intervention du PAM. Premièrement, son efficacité en matière de soutien logistique; deuxièmement, la mise au point d'un système informatisé efficace d'enregistrement des engagements d'aide

alimentaire et des mouvements portuaires, qui permettait aux donateurs de coordonner effectivement et systématiquement l'aide alimentaire et le calendrier des expéditions.

67. On a noté avec un intérêt particulier certaines initiatives de coopération intersinstitutions qui ont été brièvement examinées; notamment l'aide alimentaire aux ajustements structurels et sectoriels du PAM, initiative lancée en coopération avec la Banque mondiale; les systèmes de surveillance de l'alimentation et de la nutrition mis au point conjointement par la FAO, l'OMS et le FISE; et les activités relatives à la détermination et à l'établissement de projets de production vivrière dans les pays en développement, menées conjointement par la FAO et le FIDA, à frais partagés.

68. Les ministres ont reconnu que ces programmes des institutions multilatérales - dont la liste n'était pas exhaustive - pouvaient contribuer de façon significative à la lutte contre la faim et la malnutrition, et ils ont souligné la nécessité d'une collaboration, d'une coordination et d'un contrôle étroits des activités de la part de toutes les institutions du système des Nations Unies, ainsi que le rôle que le Conseil était appelé à jouer.

69. Il était également ressorti du débat que les institutions internationales avaient grandement contribué à la sensibilisation accrue du public aux problèmes de développement, à la mobilisation des ressources humaines et financières et à la mise à disposition de personnel qualifié et d'équipement. On a mentionné le fait que les organisations internationales non gouvernementales servaient de canaux pour la diffusion de l'information sur les techniques agricoles améliorées et quant aux meilleurs moyens d'utiliser la nourriture et les ressources productives disponibles.

70. Certains ministres ont souligné que les organes directeurs de certaines institutions des Nations Unies, tels le Comité du PAM sur les politiques et programmes d'aide alimentaire, continueraient à s'adresser au Conseil mondial de l'alimentation pour en obtenir des directives en matière de politique générale. En outre, le Conseil devait continuer d'assumer la coordination, dans le cadre du système des Nations Unies, des politiques et programmes alimentaires et des politiques et programmes connexes et de mobiliser un appui politique en leur faveur.

5. Futur programme du Conseil et questions diverses (WFC/1987/10)

71. Pour examiner cette question, le Conseil s'est réuni en séance privée. Le Directeur exécutif a porté à son attention trois questions qui réclamaient des directives ou une décision de sa part. Premièrement, le Conseil était invité à soumettre à une commission spéciale du Conseil économique et social, dans les 30 jours suivant la présente session, son point de vue et ses propositions quant à la manière d'atteindre les objectifs de l'Etude approfondie de la structure et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social à laquelle on procédait actuellement. Ensuite, le Conseil était prié de soumettre à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un avant-projet de son plan à moyen terme pour la période 1990-1995. Enfin, le Directeur exécutif souhaitait obtenir du Conseil des directives pour les travaux dont celui-ci et son secrétariat devaient s'acquitter à plus court terme, c'est-à-dire pendant les deux prochaines années. Les recommandations des ministres sur ces questions figuraient aux sections C et D du chapitre III du présent rapport.

RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE

A. Organisation des travaux

72. Compte tenu de l'expérience de 1986, le Conseil en est revenu à sa procédure antérieure et a nommé, pour rédiger ses conclusions et recommandations, deux représentants de chacun des groupes régionaux. Le Groupe de rédaction était constitué des représentants des pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Argentine, Australie, Chine, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Guinée, République démocratique allemande, Somalie, Thaïlande et Union des Républiques socialistes soviétiques.

73. Les conclusions et recommandations présentées par le Groupe de rédaction, après avoir fait l'objet de quelques amendements mineurs, ont été adoptées par consensus.

74. Les participants unanimes ont acclamé la proclamation de la Déclaration de Beijing par le Conseil, dont lecture a été donnée par M. He Kang, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, de la Chine (voir première partie plus haut).

75. Des représentants des cinq groupes régionaux ont rendu, pour conclure, un vibrant hommage au Gouvernement et au peuple de la Chine pour la généreuse hospitalité dont ils avaient fait preuve en accueillant cette session, ainsi que pour les résultats remarquables qu'avait obtenus la Chine en s'efforçant de résoudre les problèmes alimentaires que posait sa vaste population. Les ministres ont également félicité le nouveau Président élu du Conseil, M. Eduardo Pesqueira Olea et les membres de son bureau, auxquels ils ont souhaité tout le succès possible à la tête du Conseil durant les deux années de leur mandat.

76. Le représentant de Chypre a invité le Conseil à tenir sa quatorzième session ministérielle dans son pays.

B. Election du Bureau

77. Le mandat du Bureau en place étant arrivé à expiration, pour servir le Conseil pendant la période allant de juin 1987 à juin 1989, il a été élu un nouveau bureau dont les membres étaient les suivants : Président : M. Eduardo Pesqueira Olea, Ministre mexicain de l'agriculture et des ressources en eau; Vice-Présidents : MM. Abdirizak Mohamoud Abubakar, Ministre somali de l'agriculture; Ibrahim Baluch, Ministre fédéral de l'alimentation et de l'agriculture du Pakistan; Mats Hellstrom, Ministre suédois de l'agriculture et Yovtcho Roussev, Vice-Ministre et Directeur général de la Société d'Etat bulgare Hranexport.

78. Le Conseil a rendu hommage au Bureau sortant qui l'avait servi avec distinction pendant les deux années écoulées. Les ministres et chefs de délégation ont chaleureusement remercié le Président sortant, M. Henri Nallet, qui, par sa direction efficace, avait considérablement contribué au succès de la treizième session.

C. Vues et propositions à soumettre à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée de l'Etude approfondie de la structure et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social

79. Le Directeur exécutif a rappelé qu'en février 1987, le Conseil économique et social avait constitué une commission spéciale chargée de l'Etude approfondie de la structure et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (décision 1987/112 du Conseil). Ce faisant, il donnait suite à la recommandation 8 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. L'étude avait les objectifs suivants :

"a) Définir des mesures destinées à rationaliser et à simplifier la structure intergouvernementale, éviter les doubles emplois et explorer les possibilités de regrouper et coordonner les activités qui se chevauchent et de fusionner les organes existants, afin d'améliorer leurs travaux et rendre la structure mieux à même de répondre aux besoins actuels;

b) Elaborer des critères applicables à la création et à la durée du mandat des organes subsidiaires, et prévoir un examen périodique de leurs activités et des mécanismes chargés d'appliquer leurs décisions;

c) Définir avec précision les domaines de compétence des divers organes. Il faudrait s'attacher en particulier à renforcer la cohérence et l'unité de la structure et à faciliter la définition d'une approche globale des questions de développement, et tenir compte de la nécessité de mettre davantage l'accent sur la coopération régionale et sous-régionale;

d) Envisager la création d'un organe directeur qui serait seul responsable de la gestion et du contrôle, au niveau intergouvernemental, des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement;

e) Améliorer le système d'établissement et de présentation des rapports des organes subsidiaires à ceux dont ils relèvent, réduisant ainsi le nombre des rapports et évitant les doubles emplois dans la documentation;

f) Renforcer constamment la coordination des activités dans les domaines économique et social sous la direction du Secrétaire général 3/."

80. En réponse à cette recommandation, les ministres ont recommandé à la Commission spéciale de tenir compte, dans ses délibérations, de ce que :

a) Le Conseil mondial de l'alimentation était l'organe politique le plus élevé à s'occuper de questions alimentaires dans le cadre du système des Nations Unies. Il examinait les principaux problèmes ou les orientations politiques touchant tous les aspects de la situation alimentaire dans le monde et recommandait des mesures pour y remédier;

b) Il entretenait des contacts avec les organes et institutions des Nations Unies dont il recevait des rapports et à qui il donnait des conseils et faisait des recommandations quant à la formulation et la mise en oeuvre des politiques alimentaires mondiales. En bref, le Conseil mondial de l'alimentation

était un organe directeur global de niveau ministériel et non un organe exécutif. Les autres organes des Nations Unies s'occupant de questions alimentaires, tels que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole avaient tous essentiellement un caractère exécutif; leurs activités ne faisaient donc pas double emploi avec celles du Conseil;

c) Le Conseil n'avait pas lui-même d'organes subsidiaires mais était évidemment favorable à l'amélioration des procédures de rapport et à la résorption des doubles emplois dans la documentation.

81. Les ministres ont aussi rappelé les recommandations - qu'ils approuvaient - du Groupe consultatif nommé par le Secrétaire général (WFC/1986/5) qui avait soumis son rapport au Conseil l'année précédente. Ils se sont unanimement déclarés favorables à ce que le Conseil conserve une identité distincte en tant qu'organe politique chargé des questions de l'alimentation et de la faim. Ils ont souligné que s'il devait être fusionné avec un autre organe des Nations Unies ou si ses fonctions devaient être transférées à un autre organe, le mandat qui lui avait été dévolu ne saurait être rempli.

D. Futur programme du Conseil

1. La période biennale 1988-1989

82. Les ministres sont convenus que durant la période biennale 1988-1989, le Conseil devrait consolider les travaux déjà entrepris et s'efforcer de promouvoir des approches plus efficaces en ce qui concerne son objectif essentiel : l'élimination de la faim et de la malnutrition. Les activités considérées se répartissaient dans les trois grandes catégories suivantes : a) suite à donner aux précédentes initiatives du Conseil, concernant notamment l'impact nutritionnel des politiques de réajustement économique, le commerce des produits agricoles et la coopération Sud-Sud, la promotion de stratégies alimentaires régionales et nationales et l'application des recommandations de Beijing (voir première partie plus haut); b) nouvelles questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil, dont le lancement d'un programme pluriannuel d'évaluation systématique de l'acquit des politiques et programmes visant à réduire la faim et la pauvreté, et questions écologiques; c) poursuite d'une série d'activités dorénavant considérées comme faisant partie du travail ordinaire du secrétariat, à savoir les activités concernant le suivi des programmes de lutte contre la faim et la malnutrition, les stratégies alimentaires, l'aide extérieure et les activités des sociétés transnationales dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture.

83. Les ministres ont souligné avec insistance que le rôle du Conseil consistait à suivre, examiner et coordonner les politiques alimentaires et les politiques connexes des différentes institutions, évaluer et analyser leurs incidences sur la faim et la malnutrition et donner à ces institutions et aux gouvernements les conseils appropriés. Il fallait veiller à ce que le programme de travail du Conseil ne fasse pas double emploi avec les activités opérationnelles des organes compétents du système des Nations Unies.

84. Les ministres ont également souligné que le secrétariat du Conseil ne devait pas se charger d'un programme de travail trop ambitieux et qu'il ne fallait pas non plus que l'ordre du jour de la session ministérielle soit excessivement lourd. Il convenait de retenir une ou deux questions essentielles sur laquelle se concentreraient les débats de chaque session ministérielle. Ainsi faciliterait-on

le dialogue entre les ministres et parviendrait-on plus facilement que cela ne l'était actuellement à un accord sur les conclusions et les recommandations.

2. Le plan à moyen terme envisagé pour la période 1990-1995

85. Les ministres ont approuvé l'avant-projet de plan à moyen terme pour la période 1990-1995, tel que présenté par le Directeur exécutif (WFC/1987/10, annexe I).

86. Ils ont particulièrement souligné la nécessité, durant la période couverte par le plan, de conserver une certaine souplesse à celui-ci, car le Conseil pouvait être appelé à traiter de questions politiques complexes dont l'évolution était difficilement prévisible.

87. Les ministres ont constaté que l'augmentation constante du nombre de ceux qui souffraient de la faim et des mal-nourris dans le monde témoignait que les efforts déployés jusqu'à présent pour lutter contre la faim et la malnutrition avaient échoué. Le Conseil, entre autres responsabilités, avait celle d'explorer les causes de cet échec et de proposer des remèdes. Il devait passer en revue les activités des institutions des Nations Unies concernant la lutte contre la faim et en évaluer l'impact. C'est dans ce sens que le secrétariat du Conseil devait préparer la documentation qui serait soumise aux ministres.

88. Les ministres et chefs de délégation n'ont pas cessé, durant toute la session, de se féliciter de l'incomparable hospitalité dont avaient fait preuve, à l'égard du Conseil mondial de l'alimentation, le Ministre de l'agriculture, M. He Kang et ses collaborateurs. La motion de remerciements suivante a été adoptée à la fin de la session :

Remerciements au Gouvernement et au peuple de la République
populaire de Chine

Le Conseil mondial de l'alimentation,

Ayant tenu à Beijing, du 8 au 11 juin 1987, sa treizième session ministérielle, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République populaire de Chine,

1. Exprime ses vifs remerciements au Gouvernement de la République populaire de Chine pour la générosité et la chaleur exceptionnelles de l'accueil réservé à tous les ministres, plénipotentiaires et autres représentants et observateurs participant à la session;

2. Félicite le Gouvernement et le peuple chinois pour les excellentes installations de conférence et autres facilités mises à la disposition de tous les participants, et grâce auxquelles la présente session a été couronnée de succès;

3. Prie le Président du Conseil d'exprimer, au nom de tous ses membres et en celui des observateurs participant à la session, sa profonde gratitude au Président de la République populaire de Chine, M. Li Xian Nian et, par son intermédiaire, au Gouvernement et au peuple chinois.

Notes

1/ La Déclaration ministérielle sur les négociations d'Uruguay est reproduite dans le Bulletin d'information du GATT Focus, No 41, octobre 1986.

2/ Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : 75.II.A.3, chap. I).

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49), par. 24.

Liste des documents soumis au Conseil à sa treizième session ministérielle

| <u>Cote du document</u> | <u>Point de l'ordre du jour</u> | <u>Titre</u> |
|-------------------------|---------------------------------|--|
| WFC/1987/1 | 1 | Ordre du jour provisoire annoté |
| WFC/1987/2 | 3 | Situation de la faim et de la malnutrition dans le monde et incidence des mesures de réajustement économique sur les problèmes alimentaires et de la faim |
| WFC/1987/2/Add.1 | 3 | Consultation sur l'incidence des mesures de réajustement économique sur les niveaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les pays en développement |
| WFC/1987/3 | 4 | Incidence du commerce international des produits agricoles et des politiques nationales connexes sur l'alimentation et le développement |
| WFC/1987/4 | 5 | Coopération régionale et coopération Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture |
| WFC/1987/4/Add.1 | 5 | Coopération régionale et coopération Sud-Sud dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture - Addendum |
| WFC/1987/5 | 6 | Exemples d'activités menées par les organismes d'aide multilatérales pour lutter contre la faim |
| WFC/1987/6 | | Situation actuelle de l'alimentation mondiale |
| WFC/1987/7 | | Rapport de la douzième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale |
| WFC/1987/8 | | Douzième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire |
| WFC/1987/9 | 2 | Candidature du Mexique à la présidence du Conseil mondial de l'alimentation |
| WFC/1987/10 | 7 | Futur programme de travail du Conseil et questions diverses |
| WFC/1987/NGO/1 | | Déclaration du Groupe <u>ad hoc</u> des représentants à Rome des organisations internationales non gouvernementales |

| <u>Cote du document</u> | <u>Point de l'ordre du jour</u> | <u>Titre</u> |
|-------------------------|---------------------------------|--|
| WFC/1987/NGO/2 | | Déclaration de la Fédération internationale des producteurs agricoles |
| WFC/1987/NGO/3 | | Toward more effective efforts to combat hunger and malnutrition: A non-gouvernemental organization perspective |
| WFC/1987/L.1 | | Organisation des travaux |
| WFC/1987/INF/1 | | Composition du Conseil mondial de l'alimentation en 1987 |
| WFC/1987/INF/2 | | Information pour les participants |
| WFC/1987/INF/3 | | Liste des participants à la treizième session ministérielle du Conseil |
| WFC/1987/INF/4 | | Liste des documents soumis à la treizième session ministérielle du Conseil |

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
